

Actes

Le droit de la franchise à la Réunion : préface

Romain LOIR et Jean Baptiste SEUBE

Professeurs à l'université de la Réunion

Directeur du Master droit des affaires

Directeurs scientifiques du colloque

Si le succès de la franchise à la Réunion n'est un succès pour personne, aucun colloque n'avait jamais été consacré au droit de la franchise à la Réunion ! Organisée avec le Professeur Jean-Baptiste Seube et rendue possible par le soutien financier du CRJ et du Master droit des affaires, la journée du 25 octobre 2024 fut l'occasion de pallier ce manque, dans un amphithéâtre plein à craquer d'étudiants, d'avocats, de directeurs juridiques et de divers acteurs du monde économique ou politique.

Il fallait planter le décor. Monsieur Yachine Ghanty, directeur général du groupe Ghanty qui exploite 17 enseignes sur le sol réunionnais et Monsieur Denis Cozian, directeur de l'important magasin franchisé Leroy Merlin de Saint-Louis, ont ainsi présenté les attraits et les particularités de la franchise à la Réunion. Puis Maître Réchad Patel, avocat au barreau de Saint-Denis et Madame Adéone Lafable, juriste principale du cabinet Patel Avocats, ont dressé un panorama de la jurisprudence rendue par la Cour d'appel de Saint-Denis en matière de franchise.

Une fois le cadre posé, la matinée fut consacrée à l'étude de l'organisation du réseau. Il était bien sûr nécessaire de se pencher sur la Master franchise, tant on sait qu'elle est importante pour un territoire éloigné des sièges de la plupart des franchiseurs. Jean-Baptiste Seube, Professeur à l'université de la Réunion et avocat au barreau de Saint-Denis, ainsi que Maître Corinne Hovnanian (cabinet Herald Avocat, Paris) en ont donc envisagé toutes les spécificités. Autres thématiques incontournables : la distribution duale, qui fut l'objet de l'intervention du Professeur Nicolas Ferrier, de l'université de Montpellier ; et, actualité oblige, la franchise participative, que Monsieur Roberto Thiancourt, Maître de conférences à la faculté de droit de la Réunion, eut le courage de traiter.

L'après-midi fut l'occasion d'aborder divers aspects du régime juridique du contrat de franchise. Maître Elodie Bertrand-Eskel, avocat au Barreau de Lyon

(Beside Avocats), s'est ainsi demandée à quoi pouvait bien servir la loi Doubin, avant que Pascal Puig, Professeur à l'université de la Réunion et avocat au barreau de Saint-Denis, n'étudie le contrat de franchise à l'aune de l'article L 442-1 du code de commerce. Maître Charlotte Bellet (avocat au barreau de Paris, BMGB Avocats), s'intéressa quant à elle à la redoutable question du site internet du franchisé. Les clauses restrictives de concurrence, particulièrement dangereuses dans un territoire insulaire et éloigné, furent aussi étudiées, avant que le Professeur Gael Chantepie, de l'université de Lille, ne clôture la journée par une intervention consacrée au fichier clients du franchisé, dont on sait qu'il est l'objet de toutes les convoitises.

La journée fut belle, riche et animée d'échanges passionnants. Les intervenants ont tous réussi le difficile pari de traiter de questions très techniques tout en restant accessibles pour un public qui n'était pas composé uniquement de juristes. Evidemment, il n'était pas possible de tout dire, de tout voir. Mais il n'y a dans ce constat aucun regret. Aucun regret mais une promesse : celle que cette manifestation en annonce d'autres, dans un avenir que l'on souhaite proche.

Dans l'immédiat, un très grand merci à la RJOI et à son dynamique directeur, Monsieur Olivier Dupéré, de bien vouloir publier les actes de ce tout premier colloque sur le droit de la franchise à la Réunion.

Mode de citation :

Romain LOIR – Jean-Baptiste SEUBE, « Le droit de la franchise à La Réunion : préface », *R.J.O.I. 2025* (n° 35) – Actes de la journée d'études *Le droit de la franchise à La Réunion* (25 octobre 2024) – pp. 205-206.